

Extrait des règlements généraux FFPB

221.203 Classification par tranches d'âge

La classification des joueurs dans les tranches d'âge : poussins, benjamins, minimes, cadets, juniors et seniors, est conforme aux prescriptions édictées par le Comité Directeur de la FFPB.

Les joueurs licenciés à la FFPB sont classés de la façon suivante :

- Poussins 10-11 ans
- Benjamins 12-13 ans
- Minimes 14-15 ans
- Cadets 16-17 ans
- Juniors 18-19-20-21 ans
- Seniors 22 ans et plus.

Les joueurs licenciés de 8 ans ou 9 ans, désirant jouer en compétition dans la catégorie Poussin, et uniquement dans cette catégorie, présenteront un certificat d'aptitude à la compétition dans la catégorie Poussin délivré par un médecin.

La base de calcul pour l'établissement des catégories est l'année de naissance du joueur.

Le changement de catégories d'âge s'effectue au 01 Septembre.

Une désignation spéciale est faite pour les **Vétérans**.

- Vétérans Nationale A (45-54 ans) - Vétérans Nationale B (45-54 ans)
- Vétérans Seniors (55 ans et plus).

Il est vivement conseillé à ces pratiquants de passer un test à l'effort.